

Conseil européen

Des efforts qui ne sont pas à la hauteur des attentes de la CES

L'UNSA constate que le conseil européen des 27 et 28 juin dernier est parvenu à se mettre d'accord sur l'emploi des jeunes, sur la croissance la compétitivité et l'emploi ainsi que sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire (UEM) dont l'union bancaire.

Un accord avec le Parlement européen est également en bonne voie sur le budget de l'Union européenne (UE) pour les années 2014/2020. Mais, les efforts des vingt sept chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ne sont pas à la hauteur des attentes de la Confédération européenne des syndicats (CES).

En effet, Bernadette Segol, la secrétaire générale de la CES, s'est adressée aux chefs d'Etat et de gouvernement le premier jour du Conseil. Elle a insisté sur les revendications de la CES notamment le contrat social pour l'Europe et la position sur la dimension sociale de l'UE. Elle a relevé des préoccupations communes et des annonces qui allaient dans la bonne direction. Mais, elle s'est interrogée sur le contenu réel des mesures. Il en est ainsi de l'Initiative pour l'emploi des jeunes avec la mise en œuvre de la « garantie pour la jeunesse » à laquelle doivent être consacrés 6 milliards d'euros peut-être 8, mais c'est loin d'atteindre les 21 milliards estimés nécessaires par l'OIT et uniquement pour la zone euro. De même, le montant du budget de l'UE pour les sept ans à venir est de l'ordre de 960 milliards d'euros, très loin des 1033 milliards d'euros (soit seulement 1,08% du RNB de l'UE) sollicités par la Commission européenne. Enfin, la feuille de route sur la dimension sociale de l'UEM, promise en décembre 2012, est renvoyée en octobre voire en décembre de cette année. Cet engagement non tenu est extrêmement grave car le dumping social et la remise en cause des droits sociaux jouent à plein.

Fonction Publique: le statut général réaffirmé

L'UNSA Fonction publique se félicite de l'adoption à une nette majorité par le Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) du « Projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ».

« J'ai la conviction qu'il n'y a pas de texte sacré et qu'un texte qui n'évoluerait pas serait menacé de sclérose et de disparition » écrivait Anicet Le Pors en janvier dernier à propos du statut général. Ces propos légitiment un peu plus, à l'occasion de son trentième anniversaire, la relecture de la loi de 1983 qu'il avait alors portée et qu'il incarne encore.

Fondé sur la défense des valeurs du service public et un équilibre entre les droits et obligations, le statut général a construit une Fonction publique moderne qui apporte des garanties tant aux usagers qu'à ses agents.

Le dialogue a permis de faire évoluer nettement le projet originel en préservant l'équilibre entre les droits et obligations des fonctionnaires. De même, l'UNSA Fonction publique prend acte des engagements de la ministre d'étudier rapidement le problème de l'adhésion obligatoire aux ordres pour les personnels paramédicaux et de revoir la situation de l'intérim.

Au final, même si l'ensemble des amendements qu'elle a portés n'ont pas été retenus, l'UNSA Fonction publique se réjouit de l'adoption d'un texte qui renforce l'unicité du statut tout en respectant les spécificités de ses trois versants (État, hospitalier, territorial).

Communiqué de presse de l'UNSA Fonction Publique

Ambition 2017, en Lorraine, Alsace, Ile-de-France

Les réunions se multiplient UD, UR, syndicats. Ainsi en Lorraine le 10 juin, en Alsace le 17 juin avec Dominique Corona, en région Ile de France Seine Saint- Denis, Hauts de Seine avec Jean Grosset. Autant de réunions pour définir les actions de syndicalisation sur une année.

Dans les instances de l'UNSA

L'UD de la Vienne et du Val de Marne ont de nouveaux responsables

Le 27 juin, le bureau de l'union départementale de l'UNSA de la Vienne (86) a été renouvelé.

En remplacement de Gérard Ameteau, en poste depuis 1993, Fernando Domingo a été élu secrétaire départemental. Issu d'UNSA-Territoriaux, il est agent à la ville de Châtelleraut.

Il sera secondé par Ali Amir en charge du secteur privé et Catherine Guichard trésorière : une nouvelle équipe, rajeunie, qui s'attachera au développement de l'UNSA.

Le congrès extraordinaire de l'union départementale du Val de Marne (94) s'est tenu le 28 juin dernier au siège de l'UNSA. Les nombreux délégués présents qui attestent du potentiel de cette UD, ont élu à l'unanimité Catherine Le Gargasson, secrétaire générale, Anne-Marie Vidal, secrétaire générale adjointe, Valérie Lamere, trésorière et Charles Gaspar, trésorier adjoint. Le bureau est complété par une dizaine de militantes et de militants. La secrétaire générale a affirmé son intention de développer cette UD et de tout faire pour réussir « Ambition 2017 » et les élections dans les fonctions publiques.

Développement de l'UNSA

Nouvelles affiliations Pôle 6 - Fédération UNSA FESSAD : UNSA ASSMAT 58

Développement des organisations adhérentes

UNSA Commerce et Services (pôle 3) : Talea - Asnières Sur Seine (92), GFK ISL - Suresnes (92), Alten Sir -Boulogne-Billancourt (92)

UNSA Télécoms (pôle 4) : S.I.T.A. - Neuilly-sur-Seine (92)

UNSA Industrie (pôle 5) : Radiall - St-Quentin-Fallavier (38), Alliora - St-Hilaire-du-Harcouet (50), le Bronze industriel - Suippes (51), Dalkia région Est - Esset-les-Nancy (54), BTP CFA Rhône-Alpes - Dardilly (69), UTC Aérospace Système - Le Mesnil-Amelot (77), Placo - Corneille (72)

UNSA FESSAD (pôle 6) : SA HLM Erilia - Marseille (13)

Fédération Autonome des Transports UNSA (pôle 7) : Car Postal - Villefranche-sur-Saône (69), Association des Transports Réguliers Interurbains de Voyageurs - Nice (06), Véolia Otus - Gennevilliers (92), Routière de l'Est parisien (centre de traitement et de valorisation des déchets REP Véolia) - Claye-Souilly (77), CIF Kéolis - Le Mesnil Amelot (77), Les cars d'Orsay Transdev - Marcoussis (91), Advanced Air Support - le Bourget (93), Groupe 3S SPH - Roissy (95)

UNSA Éducation (pôle 8) : APAJH du Tarn - Albi (81)

UNSA Santé & Sociaux (pôle 8) : Centre Hospitalier Intercommunal Les Andaines - La Ferté-Macé (61), Clinique Herbert (Générale de Santé) - Aix-les-bains (73), clinique IRTIS (Générale de Santé) - Marcy-l'étoile (69)

Journée UNSA VOCAT réussie

Le 18 juin, 100 militants et militantes UNSA, de l'UNSA Industrie, de l'UNSA Commerce, de l'UNSA Banques-assurance, de l'UNSA Transport, de l'UNSA Territoriaux, de l'UNSA prévention sécurité, des responsables d'union départementales et régionales de l'UNSA, ont participé à la troisième journée de réflexion "UNSA VOCAT".

Pendant une journée, autour de trois tables rondes, les participants ont travaillé sur le thème "égalité de traitement".

Merci au service juridique et à nos amis avocats pour cette journée réussie.

La professionnalisation des accompagnants des jeunes en situation de handicap

est en route

En effet mardi 25 juin, le rapport, rédigé par Pénélope Komites, sur la professionnalisation des accompagnants des jeunes en situation de handicap a été remis aux deux ministres déléguées George Pau Langevin et Marie Arlette Carlotti.

Ce rapport traite de l'urgence à professionnaliser ces personnels et à les sortir de la précarité. La vision globale, de la petite enfance à l'insertion professionnelle, donne à l'accompagnement du jeune en situation de handicap une dimension spécifique de la problématique globale pour construire une société inclusive.

Le rapport répond en partie à un certain nombre d'orientations portées par l'UNSA :

1. S'inscrire sans faille dans le droit commun pour les personnes en situation de handicap et pour les accompagnants.

2. Prendre en considération le jeune dans la globalité de ses temps de vie, dans et hors du temps scolaire en fonction de ses projets de vie et de scolarisation.

3. Développer l'autonomie du jeune.

4. Assurer l'accompagnement du jeune jusqu'à son insertion dans la vie professionnelle ou sociale.

5. Concevoir la fonction et l'emploi d'accompagnant, dans un cadre pérenne, avec un métier préparé, reconnu et inscrit dans une classification conventionnelle. Ce nouveau métier doit pouvoir permettre d'assurer à l'accompagnant une mobilité géographique mais aussi une mobilité professionnelle par les apports de la formation tout au long de la vie pour adapter sa qualification première à des interventions de même nature auprès de publics en situation de handicap, adultes ou personnes âgées, en tenant aussi compte des besoins spécifiques.

6. Préparer l'accompagnant à travailler en partenariat avec d'autres professionnels intervenant auprès du jeune tant dans le cadre scolaire ou universitaire que dans les autres moments de la vie sociale comme les loisirs, les vacances, les pratiques culturelles ou sportives, l'engagement citoyen...

Cependant pour l'UNSA, il reste encore à travailler pour faire reconnaître le nouveau diplôme comme base d'un nouveau métier et que le cadre d'emploi retenu, un employeur unique départemental sous forme de GIP, assure aux accompagnants une stabilité d'emploi et un déroulement de carrière.

Souhaitons que les ministres s'emparent très vite de ce rapport pour voir sortir la première promotion d'accompagnant des Jeunes handicapés (AJH) en juin 2015.

Rencontre UNSA – Parti Socialiste

Une délégation de l'UNSA, menée par Luc Bérille, a rencontré le 28 juin une délégation du Parti Socialiste conduite par Harlem Désir.

Cette rencontre a été l'occasion, pour l'UNSA de défendre ses propositions dans la perspective de la réforme des retraites programmée par le gouvernement.

Les deux délégations ont également échangé sur les problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'Odéon occupé par « Marque France »

Le 28 juin 2013 Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif a lancé au théâtre de l'Odéon l'acte 1 de la mise en place de la mission gouvernementale « Marque France ». Celle-ci est présidée par Philippe Lentschener PDG du groupe de communication McCann-France. Les ministres Nicole Bricq, Stéphane Le Foll, Sylvia Pinel et Fleur Pellerin étaient présents. L'UNSA était représentée par Jean-Marie Poirot.

Cette mission vise à mettre en lumière les enjeux et les moyens pour mettre en œuvre une stratégie de marque nationale fondée sur un « marketing pays ». Elle se situe dans le prolongement du rapport Gallois et avait été annoncée dans le cadre du pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.

La consultation <http://www.marque.france.fr/> lancée le 28 juin 2013 devrait permettre de prendre l'avis des particuliers et des professionnels.

Le rapport de la mission Marque France a été remis aux ministres et aux participants. Il préconise vingt propositions autour de cinq axes :

Axe 1 : identifier les composantes du récit économique français

Axe 2 : partager et diffuser le récit économique en France et dans le monde

Axe 3 : gérer et mesurer

Axe 4 : gérer les médias de la marque France

Axe 5 : renforcer la confiance en « l'offre France » par la lisibilité et la transparence

Il est consultable à cette adresse :

http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/20130628_rapport_marque_france.pdf

La CIT conclue ses travaux par l'adoption d'une série de conclusions importantes pour les droits des travailleurs dans le monde

Réunie depuis le 5 juin 2013, la 102ème session de la Conférence Internationale du Travail a conclu ses travaux le 20 juin par l'adoption d'une série de contributions relatives à l'écologie et au travail décent, au dialogue social, à l'emploi et à la protection sociale pour une population qui croît et vieillit et à l'application des normes internationales du travail.

L'écologie peut contribuer à la réalisation des objectifs sociaux de l'OIT

Pour la première fois dans l'histoire presque centenaire de l'OIT, des délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ont abouti à une vision commune pour assurer une transition juste plus respectueuse de l'environnement.

«L'écologisation des économies ouvre de nombreuses perspectives pour la réalisation des objectifs sociaux. Elle peut être un nouveau moteur de la croissance, à la fois dans les économies avancées et dans les pays en développement et un générateur important d'emplois décents et verts susceptibles de contribuer sensiblement à l'éradication de la pauvreté et à l'insertion sociale», indique le texte adopté par la Conférence.

Les Etats sont invités « à écologiser l'ensemble des emplois et des entreprises en introduisant des pratiques plus performantes en matière d'énergie et ressources. Cela peut se faire en renforçant le dialogue social, en adoptant des politiques cohérentes, adaptées aux besoins de chaque pays et en accordant une attention toute particulière aux normes du travail, aux politiques industrielles et à l'appui aux micro et aux petites et moyennes entreprises ».

Pour l'OIT, le dialogue social est au cœur de la démocratie

Les délégués participant à la Conférence ont adopté un cadre d'action pour promouvoir et renforcer le dialogue social. Le texte réaffirme l'importance du dialogue social pour réaliser des progrès économiques et sociaux, soulignant qu'il incarne le principe démocratique fondamental selon lequel les personnes affectées par des décisions doivent avoir voix au chapitre dans le processus de décision.

Face à la mondialisation de l'économie, le texte précise notamment que « La complexité croissante des chaînes d'approvisionnement mondiales crée de nouveaux défis pour les travailleurs puisque de nombreuses décisions qui les affectent sont dorénavant prises au-delà des frontières. Le tripartisme au niveau national ne suffit plus. Nous devons créer et renforcer de nouveaux espaces de dialogue social transfrontalier de manière à sauvegarder les droits et les intérêts des travailleurs ».

Pour l'OIT, l'accroissement et le vieillissement de la population est un défi pour l'emploi et la protection sociale

En 2050, il n'y aura plus que quatre personnes en âge de travailler pour chaque personne de plus de 65 ans, contre neuf en l'an 2000, précise le texte adopté par la Conférence. Il est donc proposé « une approche du monde du travail fondée sur le cycle de vie. Les politiques d'emploi et de protection sociale doivent être élaborées de manière à se renforcer mutuellement, compte tenu des particularités et de la diversité de l'emploi, des structures de revenus et des besoins des différentes catégories de population. »

En matière d'emploi, le texte invite au développement des compétences et des perspectives d'emploi pour les jeunes, à des salaires convenables et des droits pour ceux qui travaillent et la protection sociale pour les chômeurs, ainsi que des possibilités d'emploi et de formation pour les travailleurs âgés et des pensions pour les retraités.

Pour les retraites, face à la diversité des situations des pays et des choix difficiles, le texte recommande que « les politiques s'efforcent d'assurer le caractère adéquat et prévisible des pensions et une transition graduelle et souple de la vie active à la retraite grâce à des mesures telles que le départ progressif à la retraite, le travail à temps partiel et le partage du travail ».

La commission d'application des normes du travail de l'OIT a examiné 25 cas critiques

La Commission de l'application des conventions et recommandations a examiné 25 cas posant des problèmes en matière d'application des droits au travail, ainsi qu'un cas de progrès sensibles.

Les 25 cas concernent les pays suivants : Arabie saoudite, Bangladesh, Bélarus, Cambodge, Canada, République de Corée, République dominicaine, Egypte, Espagne, Fidji, Grèce, Guatemala, Honduras, République islamique d'Iran, Kenya, Malaisie, Mauritanie, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Sénégal, Swaziland, Tchad, Turquie et Zimbabwe.

La Commission a spécialement attiré l'attention sur trois cas concernant le Bélarus, les Fidji et l'Ouzbékistan.

Dans le cas de l'Islande, la Commission a relevé des progrès significatifs dans la manière dont ce pays a mis en œuvre l'une des conventions.

Par ailleurs, l'étude d'ensemble discutée par la Commission portait cette année sur la négociation collective dans la fonction publique. C'est la première étude conduite sur la convention 151 concernant les relations de travail dans la fonction publique, sur la convention 154 concernant la négociation collective, la 159 sur les relations de travail dans la fonction publique et la recommandation 163 sur la négociation collective.